MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre 2026,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	*Pouvoirs*
TEURNIER	Jean	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
BONNET	Morgane	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
MALTETE	Philippe	x			
SEYEUX	Jean-Michel	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
MASSE	Sylvain	x			
LAURENT	Magali	x			
MACE	Sandrine	x			
GABILLEAU	Christelle	x			
BLAIS	Ophélie	x			
LINO	Stéphane	x			
KERVICHE	Julien		x		*Wilfried BULTEAU*
LEDENVIC	Eloise	x			
LAMBERT	Evan	x			
GROLLEAU	Joël	x			
KERBIRIOU	Stéphanie	x			
CHATILLON	Davy	x			
GOUIN	Cécile	x			

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation	**30 octobre 2026**
Secrétaire de séance	**Pierrick BABONNEAU**
Début de séance	**19h00**
Fin de séance	**20h50**

Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20261105-DEL-051126-005-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Numéro	DEL_051126_005_Demande Subventions Terrain Synthétique	**Demandes de subventions pour le Terrain Synthétique**
Nomenclature		

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21, relatifs aux compétences du Conseil municipal et aux attributions du Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-10, relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage au financement des opérations d'investissement ;

Vu le projet de travaux d'aménagement du terrain de football synthétique, commun aux trois communes de La Chapelle-Heulin, de Monnières et de Le Pallet, implanté sur le territoire de La Chapelle-Heulin ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux dans le cadre du développement des équipements sportifs et du soutien à la pratique sportive associative ;

Considérant que cet équipement vise à améliorer les conditions de pratique sportive, à permettre une utilisation plus régulière des installations tout au long de l'année et à répondre aux besoins des associations sportives et de leurs licenciés ;

Considérant que la commune de La Chapelle-Heulin assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération, dont le financement reposera notamment sur les participations des communes partenaires et sur les subventions susceptibles d'être obtenues auprès de l'État, des collectivités territoriales, de la Fédération Française de football et de tout autre organisme financeur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire à solliciter toutes les subventions susceptibles de contribuer au financement de cette opération.
D'AUTORISER le maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au suivi des dossiers de demande de subvention.

En Mairie, le 5 novembre 2026

Le Maire,
Jean TEURNIER

Le secrétaire de séance,
Pierrick BABONNEAU

MAIRIE DE LA CHAPELLE HEULIN
44330

Accusé de réception en préfecture
044-214400327-20261105-DEL-051126-005-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2026